Nations Unies A/72/479

Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^me^ Theresah Chipulu Luswili **Chanda** (Zambie)

I. Introduction

1. À sa 2^e^ séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 1^re^ et 27^e^ séances, les 25 septembre et 30 novembre 2017. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants[1].

II. Examen du document A/C.2/72/L.70

3. À sa 27^e^ séance, le 30 novembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale (A/C.2/72/L.70), déposé par son président à l'issue de consultations avec le Bureau de la Commission.

4. À la même séance, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figure dans le document A/C.2/72/L.70, et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 5).

[1] A/C.2/72/SR.1 et A/C.2/72/SR.27.

Merci de recycler

III. Recommandation de la Deuxième Commission

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver le programme de travail suivant :

Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-treizième session de l'Assemblée générale

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.

2. Questions de politique macroéconomique :

a) Commerce international et développement ;

b) Système financier international et développement ;

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement ;

d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable.

3. Suivi et application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement.

4. Développement durable :

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ;

b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ;

c) Réduction des risques de catastrophe ;

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ;

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ;

f) Convention sur la diversité biologique ;

g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

h) Harmonie avec la nature ;

i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;

j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

6. Mondialisation et interdépendance :

a) Mondialisation et interdépendance ;

b) Migrations internationales et développement.

7. Groupes de pays en situation particulière :

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;

b) Coopération pour le développement industriel.

9. Activités opérationnelles de développement :

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

b) Coopération Sud-Sud pour le développement.

10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.

11. Vers des partenariats mondiaux.

12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.